



Assemblée générale

Distr. limitée
16 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Deuxième Commission

Organisation des travaux de la Deuxième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. La liste des questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Deuxième Commission figure dans la note du Secrétariat publiée sous la cote [A/C.2/77/1](#). On trouvera des informations d'ordre général sur ces questions dans la liste annotée ([A/77/100](#) et [A/77/100/Add.1](#)).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 76/545 de l'Assemblée générale relative au programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-septième session, dans laquelle l'Assemblée a invité le Bureau de la Deuxième Commission à tenir compte du calendrier provisoire de la Commission, tel qu'il figurait dans le document de séance publié sous la cote [A/C.2/76/CRP.2](#), de l'ordre du jour provisoire de ladite session ([A/77/150](#)) et de la documentation disponible. Le nombre de séances proposé pour le débat général sur les questions renvoyées à la Commission est dicté par l'expérience.

Documentation

3. On retiendra que l'additif à la présente note ([A/C.2/77/L.1/Add.1](#)) contient la liste des documents présentés au titre des différents points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission.

Débat général

4. Conformément à la décision 75/548 B de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission et après avoir consulté les membres de la Commission, le Bureau a proposé pour le débat général le thème « Transformer les engagements politiques en actions concrètes pour un relèvement durable : reconstruire un avenir durable pour toutes et tous », en tenant compte du thème retenu par l'Assemblée pour la session de 2022 du Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022.



5. Lors de la soixante-dix-septième session, le débat général se tiendra en présentiel. Les délégations ne peuvent intervenir qu'une seule fois en leur nom propre au cours du débat. L'intervention peut porter sur tout ou partie des points renvoyés à la Commission.

Discussions générales sur les points de l'ordre du jour, présentation des rapports et séances de questions

6. Les discussions générales sur les points de l'ordre du jour se tiendront en présentiel.

7. La présentation des rapports établis par le Secrétaire général s'effectuera sous forme de courtes déclarations orales de sept minutes maximum, qui interviendront pendant la séance virtuelle consacrée à l'examen du point de l'ordre du jour concerné. Cette limite de temps pourra être assouplie si plusieurs rapports sont présentés en même temps. Comme le veut l'usage dans les grandes commissions de l'Assemblée générale, les délégations seront invitées à formuler leurs observations et à poser leurs questions aux intervenantes et intervenants sur les rapports qu'ils viennent de présenter. Les délégations sont invitées à participer activement aux débats en posant des questions et en formulant spontanément des observations.

Interventions des délégations

8. Les listes des orateurs et oratrices pour le débat général et les discussions générales sur les différents points de l'ordre du jour seront ouvertes le 16 septembre 2022. Pour des raisons d'organisation, la date limite pour les inscriptions est fixée au 30 septembre. Conformément à la décision 65/530 de l'Assemblée générale, dans le cadre du débat général, la durée des interventions sera limitée à 10 minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe et à sept minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays. Pendant les discussions sur les points de l'ordre du jour, les interventions seront limitées à sept minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe et à cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays. Pour chaque séance, la liste des orateurs et oratrices sera établie en fonction de ces temps de parole, que l'on fera scrupuleusement respecter, au besoin en éteignant automatiquement les micros une fois le temps imparti écoulé. Conformément à la résolution 72/313 de l'Assemblée générale, les délégations sont encouragées à se conformer au principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation.

9. Conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et à la pratique de la Commission, dans le cadre des séances en présentiel, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si les discussions s'achèvent avant la fin de la journée. Le nombre d'interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée sera limité à deux par point de l'ordre du jour, la durée de la première intervention étant limitée à cinq minutes et celle de la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

10. Par ailleurs, conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et à la pratique de la Commission, la durée des explications de vote sera limitée à cinq minutes et la présentation de motions d'ordre, à trois minutes.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

11. Sauf indication contraire, les séances en présentiel de la Deuxième Commission se tiendront à 10 heures et à 15 heures dans la salle de conférence 2. L'Assemblée générale souligne que la ponctualité est de la plus grande importance pour que les travaux se déroulent de manière efficace et méthodique et que l'Organisation puisse faire des économies. À cet égard, elle a décidé que les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats avoir lieu sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à savoir au moins le quart des membres de la Commission, soit atteint.

Consultations

12. Suivant la pratique établie, les consultations serviront à formuler des observations générales sur les propositions et à les adopter ad referendum. Tous les travaux de rédaction s'effectueront dans le cadre de consultations informelles (sans interprétation ni autres services), sous la direction des facilitatrices et facilitateurs désignés. Les consultations sur les projets de texte seront organisées en présentiel ou sur une plateforme virtuelle, sans interprétation ni autres services, et sous la direction des facilitatrices et facilitateurs désignés. Le Bureau coordonnera l'établissement d'un calendrier global de consultations, qui seront programmées pendant les heures de réunion habituelles et si possible de manière à éviter que des négociations ne soient menées en parallèle.

Rapport du Conseil économique et social

13. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe à sa résolution [58/316](#), l'Assemblée générale a décidé que la question intitulée « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examinée en séance plénière. Le Bureau a précisé que les sections du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir [A/59/250/Add.1](#), par. 4).

Clôture des travaux de la Commission

14. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Deuxième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 23 novembre 2022 la date de clôture de ses travaux.

Annexe

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission

Mercredi 14 septembre 2022

15 heures-16 h 30 (*séance informelle en présentiel*)

Réunion d'information

Judi 29 septembre 2022

10 heures-11 h 30 (*séance plénière en présentiel*)

Séance d'organisation

Semaine du 3 au 7 octobre 2022

Lundi 3 octobre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Discours liminaire

Ouverture du débat général

15 heures-18 heures (*séance plénière en présentiel*)

Débat général (*suite*)

Mardi 4 octobre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Débat général (*suite*)

15 heures-18 heures (*séance plénière en présentiel*)

Débat général (*fin*)

Mercredi 5 octobre (jour chômé par une partie du personnel)

Aucune réunion prévue

Judi 6 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures (*séances plénières en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale portant conjointement sur les points suivants :

Point 16 : Questions de politique macroéconomique :

- a) **Commerce international et développement**
- b) **Système financier international et développement**
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement**
- d) **Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable**

- e) **Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable**

Point 17 : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Vendredi 7 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures (*séances plénières en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale portant conjointement sur les points suivants :

Point 15 : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Point 20 : Mondialisation et interdépendance :

- a) **Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance**
- b) **Migrations internationales et développement**

Semaine du 10 au 14 octobre 2022

Lundi 10 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures (*séances plénières en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale sur le point suivant :

Point 18 : Développement durable :

- a) **Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21**
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**
- c) **Réduction des risques de catastrophe**
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**
- f) **Convention sur la diversité biologique**
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**
- h) **Harmonie avec la Nature**
- i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

k) Développement durable dans les régions montagneuses

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point 16 et de ses alinéas a) à e) et du point 17

Mardi 11 octobre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Séance conjointe avec le Conseil économique et social¹

15 heures-18 heures (*séance plénière en présentiel*)

Discussion générale sur le point suivant :

Point 18 : Développement durable, et ses alinéas a) à k) (fin)

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point 15 et du point 20 et de ses alinéas a) et b)

Mercredi 12 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures (*séances plénières en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale portant conjointement sur les points suivants :

Point 22 : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) **Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)**
- b) **Coopération pour le développement industriel**
- c) **Participation des femmes au développement**
- d) **Mise en valeur des ressources humaines**
- e) **Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Point 24 : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Jeudi 13 octobre

10 heures-13 heures (*séance informelle en présentiel*)

Manifestation parallèle sur le rôle du commerce et de la logistique dans l'acheminement de la nourriture et de l'énergie aux personnes dans le besoin¹

15 heures-18 heures (*séance plénière en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale sur le point suivant :

Point 21 : Groupes de pays en situation particulière :

- a) **Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

¹ Une note de cadrage sera publiée sur le site Web de la Commission (www.un.org/fr/ga/second/77/events.shtml).

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point 18 et de ses alinéas a) et b)

Vendredi 14 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Déclarations liminaires et discussion générale portant conjointement sur les points suivants :

Point 19 : Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Point 23 : Activités opérationnelles de développement :

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

b) Coopération Sud-Sud pour le développement

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point 22 et de ses alinéas a) à e), et du point 24

Semaine du 17 au 21 octobre 2022

Lundi 17 octobre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Déclarations liminaires et discussion générale sur le point suivant :

Point 56 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre des alinéas c) à g) du point 18 et du point 21 et de ses alinéas a) et b)

Mardi 18 octobre

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point 19 et du point 23 et de ses alinéas a) et b)

Mercredi 19 octobre

15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte au titre des alinéas h) à k) du point 18, et du point 56

Semaine du 24 au 28 octobre 2022

Mardi 25 octobre

10 heures-13 heures (*séance informelle en présentiel*)

Dialogue avec les commissions régionales²

Semaine du 7 au 11 novembre 2022

Jeudi 10 novembre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Présentation des projets de texte et prise de décisions³

Semaine du 14 au 18 novembre 2022

Mardi 15 novembre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Décisions concernant les projets de texte²

15 heures : heure limite de dépôt des versions finales des projets de texte

Jeudi 17 novembre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Décisions concernant les projets de texte²

Semaine du 21 au 25 novembre 2022

Mardi 22 novembre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Point 139 : Planification des programmes

Décisions concernant les projets de texte²

15 heures-18 heures

Décisions concernant les projets de texte²

² Une note de cadrage sera publiée sur le site Web de la Commission (<https://www.un.org/fr/ga/second/77/events.shtml>).

³ Les séances pendant lesquelles il est prévu que la Commission se prononce sur des projets de texte sont programmées à titre préliminaire et seront convoquées ou reportées en fonction de la documentation et des services de conférence disponibles.

Mercredi 23 novembre

10 heures-13 heures (*séance plénière en présentiel*)

Point 124 : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Décisions concernant les projets de texte²

Clôture des travaux de la Deuxième Commission
